



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL

ARTICLE 1 - Structure / Encadrement

L'Ecole de Football comprend les 3 catégories suivantes :

- ▶ la catégorie **Débutants** pour les 6-7 ans (nés en 1999 et 2000)
- ▶ la catégorie **Poussins** pour les 8-9 ans (nés en 1997 et 1998)
- ▶ la catégorie **Benjamins** pour les 10-11 ans (nés en 1995 et 1996)

L'Ecole de Football est placée sous la responsabilité d'un éducateur fédéral diplômé.

Chaque catégorie est encadrée par des éducateurs fédéraux diplômés ou par des dirigeants (éventuellement eux-mêmes parents) qui ont pour mission d'accompagner les équipes les jours de matchs, de plateaux ou de tournois.

Les actions menées par ces éducateurs et ces dirigeants, ainsi que l'organisation qui en découle au sein du club répondent à 7 objectifs principaux :

- ▶ l'accueil
- ▶ l'éveil
- ▶ l'apprentissage des lois de jeu et des règles de vie en groupe
- ▶ l'initiation, le perfectionnement, la correction
- ▶ l'animation
- ▶ la fidélisation des enfants et des parents
- ▶ la convivialité

ARTICLE 2 - Inscription / Licence

Pour entrer à l'Ecole de Football, la **licence est obligatoire**.

Pour l'obtenir, les parents doivent :

- ▶ fournir une photocopie du livret de famille ou une photocopie de la carte d'identité de l'enfant, signée par l'un des parents
- ▶ remplir et signer une autorisation parentale (fournie par le secrétariat du club)
- ▶ signer le bordereau de demande de licence (fourni par le secrétariat du club)
- ▶ s'acquitter de la **cotisation annuelle**, qui s'élève (en 2006) à 35 € pour un enfant

Dans le cas d'un renouvellement, seule la **cotisation annuelle** est exigée.

Après avoir reçu la licence, les parents doivent la faire signer par l'enfant, y apposer une photo d'identité récente, et se rendre avec l'enfant chez le médecin pour la faire signer par celui-ci. La licence ainsi complétée doit ensuite être remise au responsable de la catégorie.

En catégorie **Poussins** et **Benjamins**, les joueurs licenciés s'engagent (sauf en cas de force majeure : maladie par exemple) à être présents pour les matchs de championnat du samedi. En contrepartie, le club engage pour la saison, auprès du District de football, le nombre d'équipes suffisant (**dans la mesure du possible**) pour que tous les enfants présents le samedi puissent jouer (une équipe pour 10 joueurs au maximum en **Poussins** et en **Benjamins à 7** et une équipe pour 12 joueurs au maximum en **Benjamins à 9**).

ARTICLE 3 - Entraînements

Les entraînements ont lieu le mardi soir ou le mercredi après-midi pendant la période scolaire (il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances, sauf avis contraire) :

- ▶ **Le mercredi après-midi, de 13h30 à 15h**, au stade Julien-Abgrall, pour les **Débutants**
- ▶ **Le mardi soir, de 17h30 à 19h15**, au stade Julien-Abgrall, pour les **Poussins**
- ▶ **Le mardi soir, de 17h30 à 19h15**, au stade de Croas Ar Go, pour les **Benjamins**

Le temps de prise en charge de l'enfant est inclus dans ces horaires. Un parent ou une personne autorisée est tenu(e) d'accompagner l'enfant jusqu'aux vestiaires et de venir le rechercher également dans les vestiaires après l'entraînement.

En dehors de ces horaires, le club décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 - Equipement

Les joueurs doivent être équipés, au minimum :

- ▶ d'un maillot
- ▶ d'un short (vert pour les matchs du samedi)
- ▶ d'une paire de chaussures (à crampons moulés de préférence)
- ▶ d'une paire de chaussettes (verte pour les matchs du samedi)
- ▶ d'une paire de protège-tibias (obligatoire également aux entraînements)
- ▶ d'un survêtement en cas de froid
- ▶ d'un K-Way en cas de pluie
- ▶ d'un nécessaire de toilette (shampooing, savon, serviette de bain) pour celui qui désire prendre sa douche après l'entraînement, ce qui est conseillé, surtout à partir de 9-10 ans)
- ▶ d'une tenue de rechange (chaude) pour quitter le stade après l'entraînement ou le match

En début de saison, le club s'engage à fournir à chaque nouveau joueur **un short et une paire de chaussettes verts**. Lors des saisons suivantes, le parent pourra demander à changer ce short ou cette paire de chaussettes s'ils se trouvent usés ou inadaptés à la taille du joueur.

Le samedi, le maillot est fourni par le club à chaque joueur et récupéré à la fin du plateau, du match, ou du tournoi.

ARTICLE 5 - Calendriers / Transport

Un calendrier est remis aux parents au début de chaque phase (début Octobre pour la première phase, début Janvier pour la seconde, Avril ou Mai pour la phase des tournois). Il précise les dates et les lieux des rencontres avec l'heure de rendez-vous (ou de départ) prévue.

Le transport des enfants est assuré par les parents.

Le point de rendez-vous pour les déplacements à l'**extérieur** est toujours à l'intérieur du **stade Julien-Abgrall (devant le club-house)**. Un parent ou une personne autorisée est tenu(e) d'y accompagner l'enfant pour le départ et, dans le cas où il est confié aux dirigeants du club, de venir le rechercher au retour (également à l'entrée du **stade Julien-Abgrall**).

Le point de rendez-vous pour les rencontres à domicile est le **stade Julien-Abgrall** pour la catégorie **Débutants** (plateaux), le **stade de Croas Ar Go** pour les catégories **Poussins** et **Benjamins** (matchs). Certains matchs à domicile, dans ces catégories, pourront avoir lieu au terrain de Guimiliau (l'information sera indiquée sur le calendrier des rencontres).